



DOCUMENT PROVISOIRE
EN ATTENTE DE VALIDATION
PAR LA PREFECTURE

RÈGLEMENT DE NAVIGATION

LE LAC DES SETTONS

Le lac des Settons est le plus ancien des six Grands Lacs du Morvan, construit en 1858 pour faciliter l'acheminement du bois vers Paris et mieux maîtriser le débit de la Seine.

Très rapidement, le lac est reconnu pour ses attraits touristiques et est inscrit au titre de ses paysages.

Aujourd'hui, le lac des Settons accueille une multitude d'activités de loisirs, des sports ou de recherche de quiétude. Pour que chacun y passe un bon moment, respectons les règles !

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER



CONSULTER LE PRÉSENT
RÈGLEMENT DE NAVIGATION



AVOIR VOS
PAPIERS À BORD



CONSULTER LES PRÉVISIONS
MÉTÉOROLOGIQUES



P i

PAIEMENT EMBARICATIONS

LES SETTONS

LA FAYE

LE PORT LA MISE A L'EAU

PLAGE PAVILLON BLEU

ZONE DE PARTAGE

CHEVIGNY

--- LIMITE DE LA ZONE DE PARTAGE

🐟 ZONE RÉSERVÉE À LA PÊCHE

➡ SENS DE CIRCULATION

➡ SENS DE CIRCULATION BÂTEAU PROMENADE

... CHENAL TRAVERSIER

0 M 500 M 1 000 M

LES RÈGLES À RETENIR

BANDE DE RIVE

Zone d'environ 100 à 150 m avant les bouées jaunes réservée aux nageurs et engins de plage. Vitesse limitée à 5km/h

ZONE DE PARTAGE

Zone située entre les bouées jaunes réservée aux pratiques de vitesse. Les bateaux circulent dans le sens des aiguilles d'une montre (à l'inverse des bateaux promenade). Vitesse limitée à 60 km/h de 9h à 19h, 5km/h en dehors de ces heures.

BAIGNADE SURVEILLÉE (juill /août)

La plage Pavillon Bleu est délimitée par une ligne de bouées. Autres plages non surveillées : La Cabane Verte, Outre-Cure.

ENVIRONNEMENT

L'eau est une ressource rare et fragile. Ne jetez ni vos déchets, ni vos eaux usées, soyez vigilants aux fuites de carburant. Les roselières sont des refuges pour la faune en période d'affluence, ne les dérangez pas.

ZONE BARRAGE

La zone du barrage délimitée par une ligne de bouée est strictement interdite.

ZONE D'ÉVOLUTION VNM

Zone située entre les 4 bouées centrales, réservée aux pratiques de VNM (Véhicules Nautiques Motorisés) en évolution libre. Vitesse limitée à 60 km/h de 9h à 19h.

PÊCHE

La pêche est autorisée en dehors des zones de vitesse, du barrage et des zones de frai, muni d'une carte en vigueur. Plus d'infos à l'office de tourisme.

MOUILLAGE / STATIONNEMENT

Le stationnement n'est autorisé qu'aux pontons.

VIGNETTE – DROIT DE NAVIGATION

Toute embarcation motorisée (thermique) est soumise à redevance toute l'année. Une vignette vous sera alors délivrée. Plus d'informations à l'office de tourisme.

NAVIGATION >5KM/H AUTORISÉE TOUS LES JOURS DE 9H À 19H

LES TARIFS

TARIFS DE NAVIGATION

	Petites embarcations m otorisées < 6cv (4,41 kw)			Mote urs 6 à 49,9cv (36,69 kw) Voiliers habitables			Mote urs à 99,9cv (73,47 kw)			Mote urs > 100cv (76,54 kw)			Jets s kis		
	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
Journée	6,67	1,33	8	13,33	2,67	16	17,5	3,50	21	26,67	5,33	32	18,33	3,67	22
Week-end	12,50	2,5	15	25	5	30	37,5	7,50	45	54,17	10,83	65			
Semaine	16,67	3,3	20	33,33	6,67	40	50	10	60	70,83	14,17	85			
Mois	25,00	5	30	50	10	60	83,33	16,67	100	133,33	26,67	160			
Saison	41,67	8,33	50	83,33	16,67	100	150	30	180	216,67	43,33	260			

TARIFS DE STATIONNEMENT SUR PONTON PUBLIC

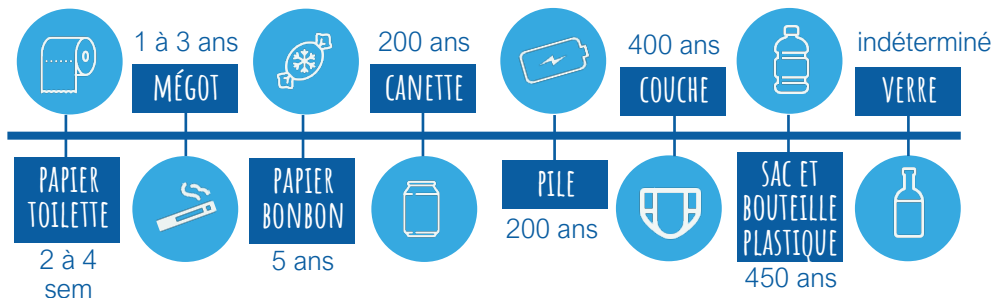
Week-end			Semaine			Mois			Saison		
HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
16,67	3,33	20	33,33	6,67	40	125	25	150	208,33	41,67	250

PLUS D'INFORMATIONS

Arrêté de navigation, délibération actant les tarifs de redevance et formulaire de réservation du port sont disponibles en ligne :



QUELLE DURÉE DE VIE POUR VOS DÉCHETS DANS LE LAC ?



Par respect pour ce lieu ramenez et triez vos déchets chez vous !



MORVAN
sommets & grands lacs
office de tourisme

OFFICE DE TOURISME MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

Maison des Grands lacs du Morvan
Les Settons 58230 Montsauche-Les Settons
03 45 23 00 00 – portdessettons@ccmorvan.fr